

GENÈVE
UN CANTON

DE NATURE
bienvenue!

Réserve naturelle Les Faverges



RÉPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

POST TENEBRAS LUX

pro natura 

Presinge



Carte d'identité de la réserve naturelle

Commune – Propriétaires	Presinge – Etat de Genève, Pro Natura Genève, domaine public communal, privés.
Gestionnaires	Etat de Genève, Pro Natura Genève.
Localisation	Située au sud des Bois de Jussy, à proximité de la frontière française.
Surface	8,9 hectares dont plus de 2 ha de prairies.
Accueil des visiteurs	Les visiteurs peuvent découvrir les richesses de la réserve depuis les différents cheminements qui la délimitent.
Historique	Etang creusé en 1993 afin de remplacer des bassins de rétention servant à réguler l'eau en direction des parcelles agricoles.
Milieux d'intérêt	Mosaïque de milieux, prairies humides en particulier.
Pour les curieux de nature	Loriot d'Europe, pie-grièche écorcheur, lièvre, glaïeul des marais, fusain d'Europe, chèvrefeuille des haies.
Pour les plus naturalistes	Dectique verrucivore, grenouille agile, orchis à feuilles larges, laïche de Host, laser de Prusse, petite scorsonère.
Date de la première mise sous protection	La prairie des Faverges est une réserve Pro Natura depuis 1983.

Accueil des visiteurs

Bienvenue dans la réserve naturelle des Faverges! Ce site aux prairies exceptionnelles est situé au sud des Bois de Jussy, à l'est du canton, à proximité avec la frontière française et la commune de Juvigny.



Le chemin de randonnée pédestre longe le côté sud de la réserve.

Vous pourrez observer les richesses de la réserve depuis les différents cheminements qui la délimitent, un chemin de randonnée pédestre et une piste cavalière longeant son périmètre. Les bons marcheurs pourront rejoindre la réserve en transports publics: depuis l'arrêt de bus Jussy-Place, les Faverges sont accessibles à pied en environ 30 minutes. Des parkings sont à votre disposition, le long de la route de Juvigny.

Après avoir visité le site protégé des Faverges, une marche d'une dizaine de minutes en direction du nord-ouest vous permettra de découvrir la réserve naturelle des Dolliets.



Afin de respecter la flore sensible et la tranquillité de la faune de ce site remarquable, merci de renoncer à toute cueillette et de ne pas pénétrer avec un chien, même tenu en laisse, dans l'ensemble du périmètre protégé.

Historique du site

Le relief des Bois de Jussy a longtemps favorisé le ruissellement de l'eau de pluie qui pouvait alors atteindre les parcelles agricoles voisines. Afin de retenir ce surplus d'eau, des systèmes de bassins successifs équipés de vannes ont été créés dans le secteur des Bois d'Ornaz, le long de la route à l'ouest de la réserve actuelle. Ce système fut abandonné et remplacé par l'étang des Cornaches, creusé en 1993. Les trois plans d'eau interconnectés de l'étang jouent depuis



Des noms évocateurs

Le nom de Faverges est dérivé de « forge ». Quant au terme de « cornache », il serait dérivé du nom de la corneille noire (*Corvus corone*), du latin populaire *cornicula*, diminutif de *cornix*, « corneille ».

le rôle de bassin de rétention et protègent les zones agricoles alentours, tout en offrant un milieu de valeur pour la biodiversité locale.

La prairie des Faverges, quant à elle, a été rachetée en 1983 par l'association Pro Natura Genève dans le but de préserver ce milieu unique, menacé alors par une exploitation agricole intensive, et de sauvegarder une espèce menacée emblématique : le glaïeul des marais (*Gladiolus palustris*). Cette partie de la réserve est depuis gérée par l'association.

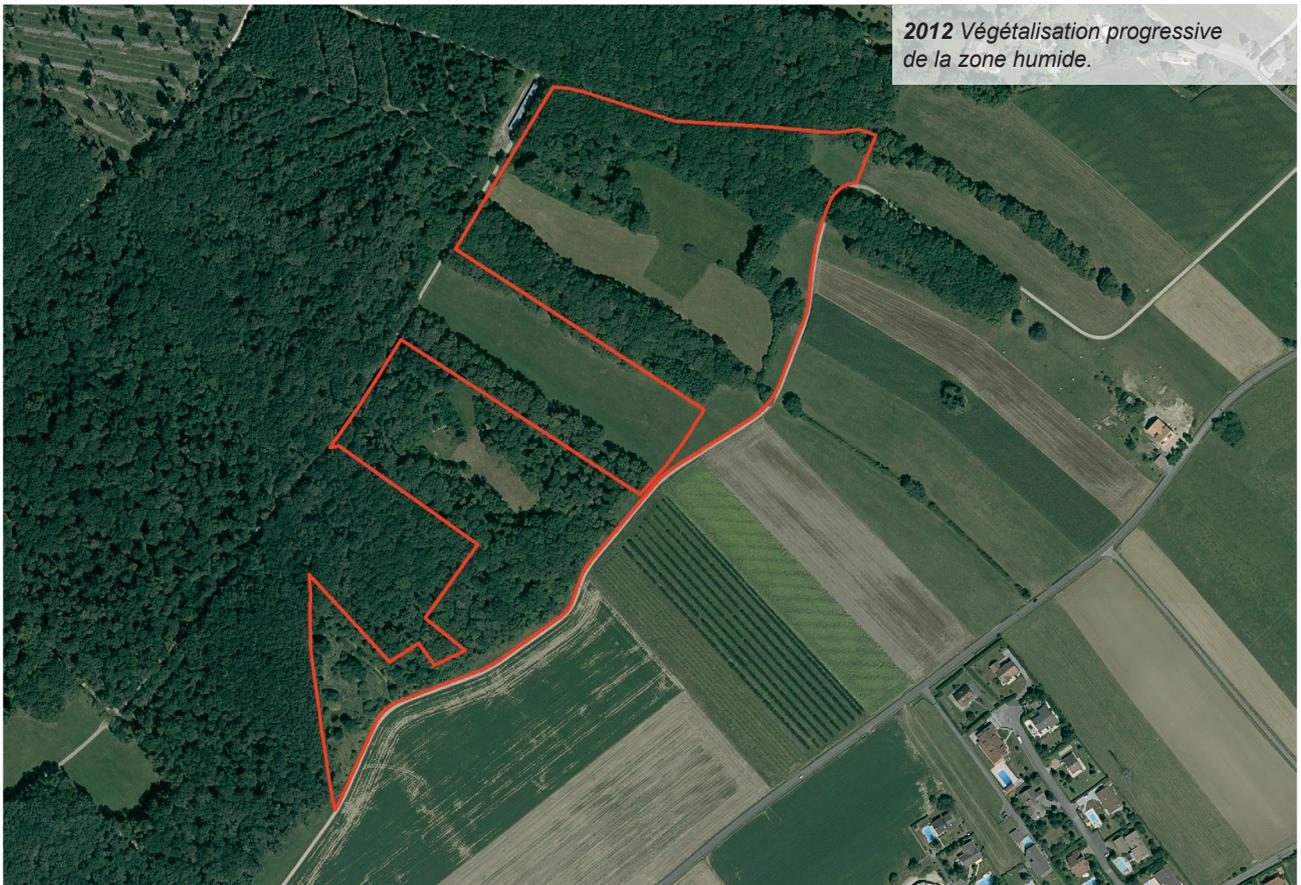
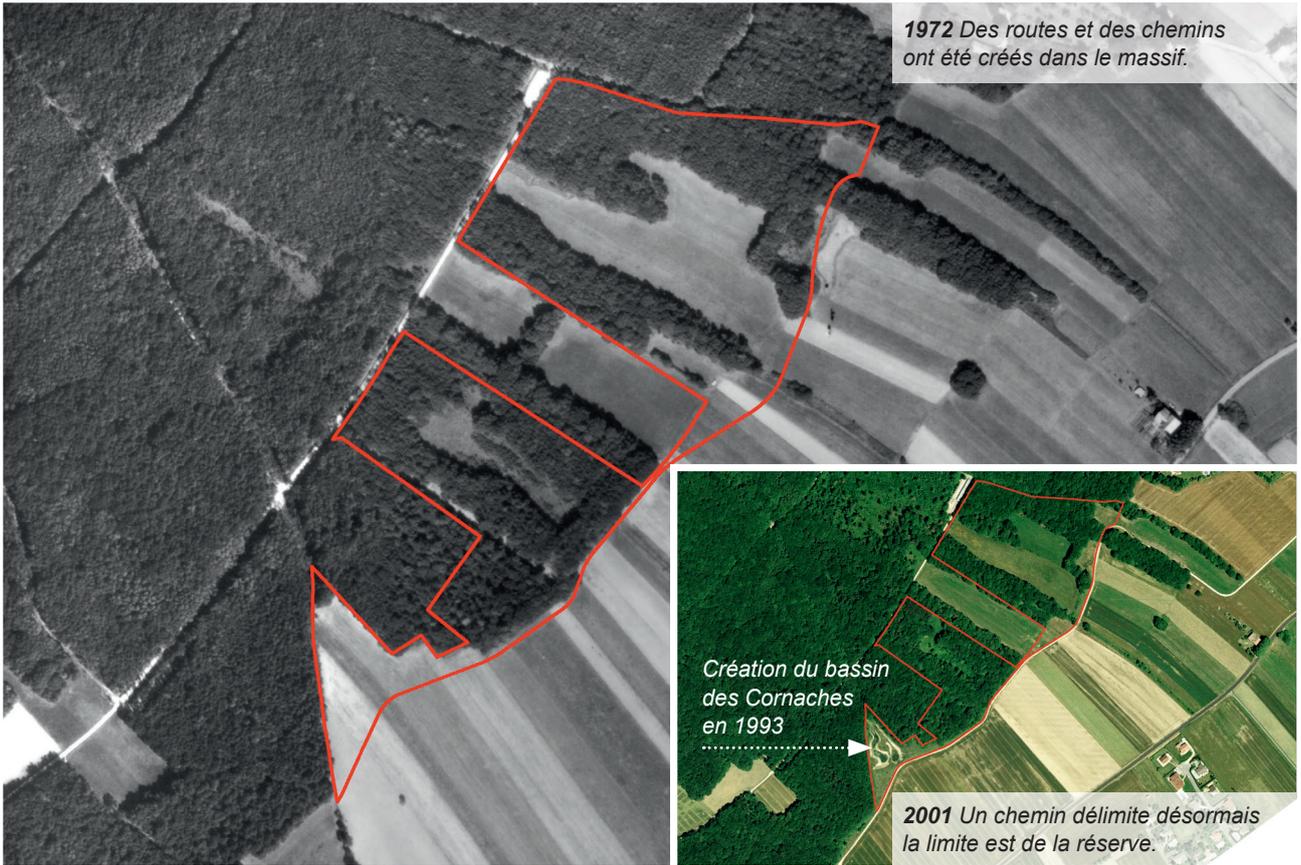
Cartes historiques



— Périphérie de la réserve naturelle

0 75 150 300 Mètres

Cartes historiques

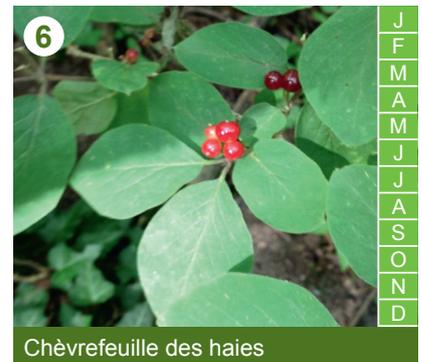
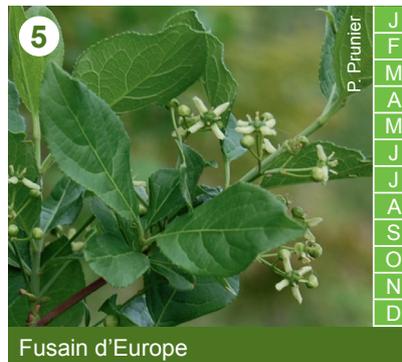
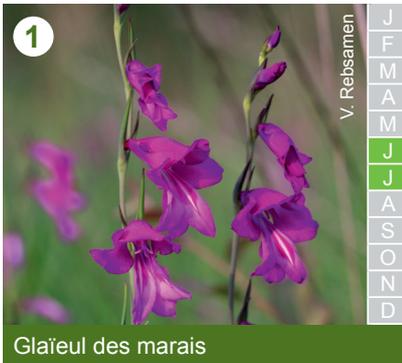


— Périmètre de la réserve naturelle

0 75 150 300 Mètres

Pour les curieux de nature

La prairie des Faverges.





Situation de la réserve sur le canton

Les Dolliets

Les Bois d'Ormaz

Les Faverges

Prés de l'Ecu

Etang des Cornaches

Chemin des Jonchets

Chemin des Mansens

Ruisseau de la Renfile

Route de Juvigny

FRANCE

0 100 200 Mètres



Accès, cheminements et infrastructures

- Périmètre de la réserve naturelle
- Cheminement autorisé, chemin de randonnée pédestre
- Cheminement autorisé
- Cheminement autorisé, accessible à tous
- Cheminement autorisé et parcours cavaliers
- Routes et chemins

- Zone ouverte, prairie
- Forêt
- Forêt claire
- Plans d'eau, cours d'eau
- Zone humide
- Zone agricole
- Zone bâtie

Arrêt TPG

Parking à disposition



Pour en savoir plus...

La valeur principale de la réserve des Faverges provient de ses prairies humides (prairies à molinie), qui offrent une richesse floristique exceptionnelle, la plus importante des réserves des Bois de Jussy. Des espèces emblématiques comme les orchidées (l'orchis de Fuchs *Dactylorhiza fuchsii*, l'orchis à feuilles larges *Dactylorhiza majalis*) y côtoient des espèces rares comme le glaïeul des marais (*Gladiolus palustris*), le laser de Prusse (*Laserpitium prutenicum*) et la petite scorsonère (*Scorzonera humilis*).

La végétation inféodée aux milieux humides y est aussi remarquable, avec une grande diversité de laïches (*Carex hostiana*, *C. riparia*, *C. tomentosa*). Cette richesse végétale fait de la réserve naturelle un site prioritaire pour la conservation de la flore cantonale.

Les milieux ouverts sont appréciés des insectes, nombreux à trouver sur le site de quoi se reproduire et se nourrir: des sauterelles et des criquets (les orthoptères) s'y font entendre (comme le dectique verrucivore *Decticus verrucivorus* ou

le criquet des clairières *Chrysochraon dispar*) alors que les papillons (comme l'argus bleu *Polyommatus icarus* ou le demi-deuil *Melanargia galathea*) volent de fleur en fleur dès le retour des beaux jours.

Les amphibiens parcourent de grandes distances chaque année pour venir se reproduire dans l'étang des Cornaches. Ainsi, la plupart des espèces typiques des Bois de Jussy comme la grenouille agile, le crapaud commun



Une fleur sauvage à conserver

Le glaïeul des marais (*Gladiolus palustris*) est typique des prairies humides temporairement asséchées. Malgré la beauté de ses fleurs violettes, son nectar est peu attractif pour la plupart des insectes pollinisateurs: seules quelques espèces, comme des syrphes et certaines abeilles, jouent un rôle déterminant dans sa reproduction. Sensible à la concurrence des autres plantes et à la destruction de son habitat, ce glaïeul sauvage est menacé d'extinction. Afin de sauvegarder les dernières populations de cette plante rare – le site des Faverges abrite près de la moitié des effectifs européens de l'espèce! – elle fait l'objet d'un plan d'action transfrontalier depuis 2007.

ou encore le triton palmé, se retrouvent dans le plan d'eau. De nombreuses libellules (odonates) viennent aussi se reproduire à l'étang, à l'instar de l'agrion jouvencelle (*Coenagrion puella*) et de l'orthétrum brun (*Orthetrum brunneum*). De plus, l'une des seules observations de l'agrion délicat (*Ceriagrion tenellum*) du canton a été réalisée dans ce site!



Les couleurs vives de l'agrion jouvencelle se remarquent sur la végétation.



La femelle du dectique verrucivore.

Une sauterelle « médicinale »

Le dectique verrucivore (*Decticus verrucivorus*) est une sauterelle qui se déplace principalement en marchant. Elle était autrefois utilisée pour traiter les verrues cutanées : sa morsure, accompagnée d'un dépôt de sucs digestifs corrosifs, les brûlait ! Cet insecte est aussi parfois appelé « sauterelle à sabre » : les femelles possèdent un long organe de ponte en forme de sabre incurvé.

Mesures de gestion et de restauration

La gestion de la réserve naturelle des Faverges est définie dans le plan de gestion des Bois de Jussy (2008).

La prairie des Faverges a été renaturée par Pro Natura Genève dans les années 1990 dans le but d'augmenter la population de glaïeul des marais. Une première étape a consisté à laisser le champ cultivé en friche pendant une dizaine d'années afin qu'il s'appauvrisse et que la végétation recolonise naturellement le site. Devant l'absence de résultats, une autre approche a été envisagée avec le décapage du sol pour l'appauvrir et l'ensemencement d'une partie de la zone pour accélérer le processus de colonisation.

Un projet de restauration est aussi prévu aux Prés de l'Ecu, gérés quant à eux par l'Etat de Genève. Ainsi, la remise en état de la prairie, qui s'était fortement embroussaillée suite à une coupe forestière, a débuté en 2012. Pour éviter de décapier le sol actuel, il faudra encore affaiblir les buissons sur plusieurs années. La réintroduction des glaïeuls sur ce site ne sera effectuée qu'après l'obtention d'une prairie à molinie de qualité.

Des mesures d'entretien sont définies afin de préserver la valeur biologique du site et empêcher que les milieux ouverts ne se referment. Ainsi, les lisières forestières sont aménagées en étages pour offrir des zones relais à la



Les solidages, non indigènes, représentent une menace pour la biodiversité de la réserve.



La présence du prunellier, ou épine-noire, dans une haie profite à de nombreuses espèces de papillons et d'oiseaux.

Une haie naturelle pour accueillir la nature

En plus d'apporter une belle diversité dans le paysage, la haie naturelle est une véritable oasis pour la nature. De nombreuses espèces d'oiseaux, de mammifères ou de papillons en dépendent pour se nourrir ou s'abriter. Ainsi, un simple roncier fourmille de vie : ses feuilles nourrissent de nombreuses chenilles, ses fleurs attirent les papillons nacrés, ses fruits font le bonheur du sympathique muscardin et ses entrelacs de branches protègent aussi bien les nids des fauvettes que le sommeil du hérisson ! Si une haie naturelle est bien utile dans les bocages, elle peut aussi trouver sa place dans un jardin. Pour observer de nombreux petits animaux depuis votre fenêtre, n'hésitez pas à porter votre choix sur un arbuste indigène – chèvrefeuille, églantier, prunellier, troène, etc. – plutôt que sur un thuya ou un laurier-cerise (laurelle) beaucoup moins accueillants.

petite faune et les prairies sont fauchées en alternance, après la floraison des glaïeuls. Les zones boisées sont aussi entretenues, avec des éclaircies dans certains secteurs pour favoriser leur rajeunissement. La lutte contre les plantes envahissantes (solidages) est nécessaire pour préserver la flore locale.

Mesures de restaurations récentes

Création d'une prairie à molinie aux Prés de l'Ecu.	2012
---	------

Législation et protections

La Confédération, au travers de la loi sur la protection de la nature (LPN, 1966), inventorie les objets d'importance nationale, qu'il s'agisse de biotopes ou de paysages rares ou particuliers. Les Cantons sont ensuite responsables de leur protection de leur surveillance. A Genève, les textes de référence sont la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites (LPMNS, 1976) et son règlement d'application (RPPMF, 2007). Lorsque la réserve se trouve en forêt, les lois sur les forêts (LFo, 1991 et LForêt, 1999) s'appliquent également, venant ainsi confirmer le statut de réserve forestière décrété en 1982. La loi genevoise exige que les réserves naturelles, approuvées par arrêtés du Conseil d'Etat, bénéficient d'un plan de gestion. Celui-ci définit la gestion des milieux et les droits et usages du public.

Protections fédérales

Inventaire des sites de reproduction de batraciens (OBat, 451.34)	depuis 2007 (n° GE 59)
---	------------------------

Protections cantonales

Réserve naturelle (RPPMF, L4 05.11) et réserve forestière (LForêt, M 5 10)	depuis 2013
Sites prioritaires pour la conservation des plantes vasculaires (RPPMF, L4 05.11)	depuis 2011 (n° 348, 349 et 350)



Les poissons rouges représentent une menace pour les espèces locales.

Les espèces exotiques bouleversent la nature

A la maison, les habitants de l'aquarium ou du terrarium semblent bien inoffensifs. Mais relâchés dans la nature, ils révèlent un tout autre visage : poissons exotiques, tortues de Floride et autres grenouilles rieuses sont redoutables pour la faune locale. Ainsi, la grenouille verte et le triton crêté ont totalement disparus de notre canton, supplantés par leurs cousins exotiques, qui ont pris le dessus. Même les poissons rouges sont dangereux pour la nature : introduits dans un étang, ils y prospèrent aisément et peuvent transmettre des maladies aux poissons indigènes et avoir un impact sur les autres animaux, car ils se nourrissent de têtards, d'œufs ou de larves. Pour en venir à bout, il n'y a souvent pas d'autre solution que d'assécher l'étang. Pour éviter de détruire les animaux sauvages et leur milieu :

- Ne jamais relâcher dans la nature un animal exotique ou un animal sauvage issu d'une autre région ;
- S'il n'est plus possible de les conserver, ramener ces animaux dans une animalerie ou un centre d'accueil adapté ;
- En cas de doute au sujet d'une espèce exotique, contacter les gardes de l'environnement (www.ge.ch/nature).

A propos

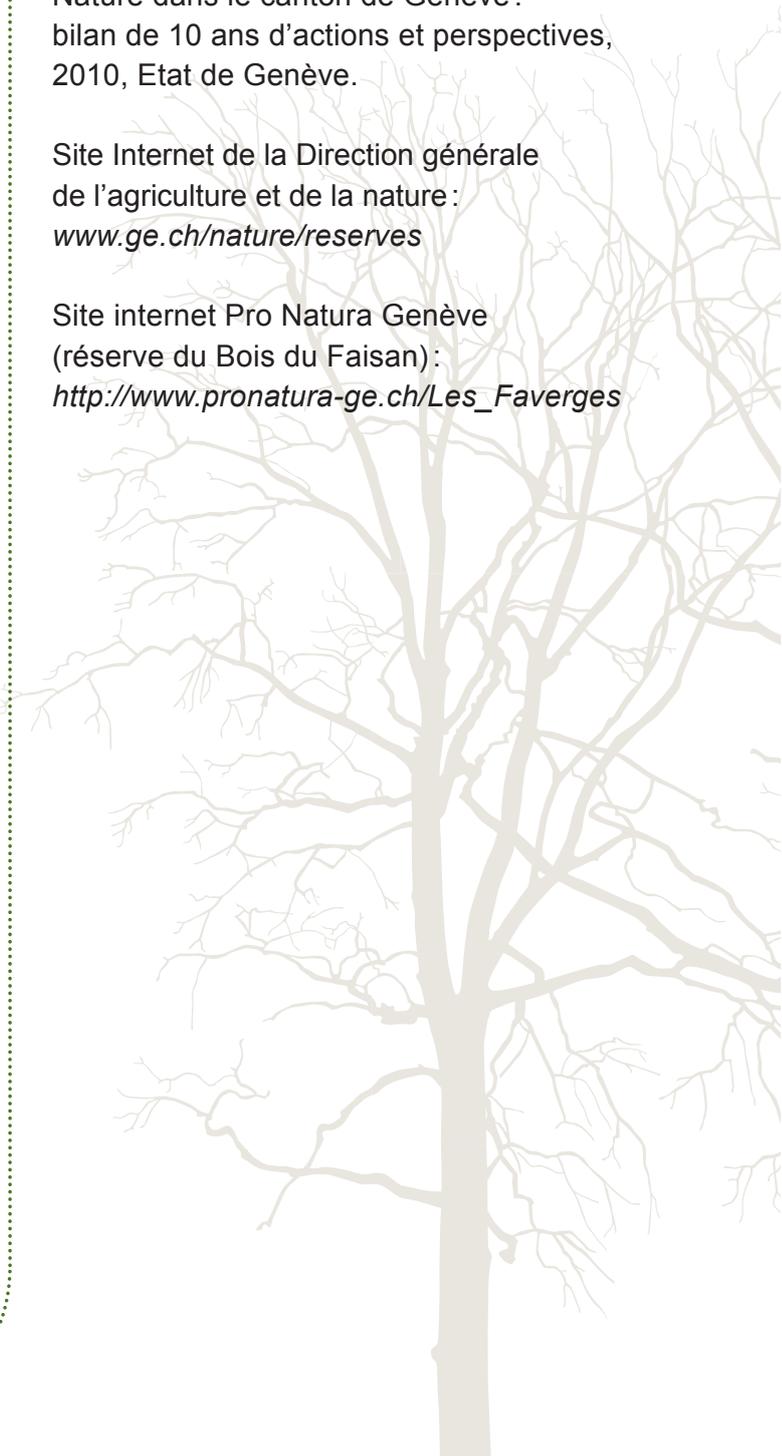
Sites de reproduction de batraciens d'importance nationale du canton de Genève, 2010 Etat de Genève.

Conservation des plantes vasculaires du canton de Genève: espèces et sites prioritaires, 2011. Conservatoire et Jardin botaniques de la Ville de Genève.

Nature dans le canton de Genève : bilan de 10 ans d'actions et perspectives, 2010, Etat de Genève.

Site Internet de la Direction générale de l'agriculture et de la nature : www.ge.ch/nature/reserves

Site internet Pro Natura Genève (réserve du Bois du Faisan) : http://www.pronatura-ge.ch/Les_Faverges



Mes notes de terrain

